



# East Angus

Ma ville, ma vie

## VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 15 novembre 2021 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation à l'article 6.1 du règlement de zonage numéro 745, relativement aux dimensions d'un bâtiment principal pour une habitation jumelée afin d'autoriser une largeur en façade de 4,06 mètres au lieu de 5,5 mètres.

La propriété concernée est située dans la zone Rb-15 et comprend le lot projeté numéro 6 476 453 du cadastre du Québec (le lot actuel est le numéro 6 372 897).

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce vingt-cinquième jour du mois d'octobre 2021.

BRUNO POULIN, CPA CMA  
Secrétaire-trésorier